

## SCoT

Donnez votre avis !

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un projet stratégique partagé pour l'aménagement du territoire.

Les habitants sont donc directement concernés par cette démarche qui s'accompagne d'une concertation publique.

p. 3

## BUDGET 2015

Maintien des engagements, augmentation de l'aide aux communes

Malgré une baisse de ressources, les engagements et les priorités sont maintenus.

La dotation de solidarité pour les communes est refondue et augmentée, afin de les aider à répondre aux besoins des services à la population.

p. 4

## PETITE ENFANCE

Assistantes maternelles : un vrai métier

Coup de projecteur sur cette profession discrète et mal connue, car exercée à domicile.

L'accueil à domicile est, avec les crèches, un des deux modes de garde des tout-petits.

p. 6

## DÉCOUVERTE

À Saint-Vincent, voyage au pays des roses.

Plus de 800 variétés de roses vous attendent à « la pépinière - les roses de Saint-Vincent ».

Éric Pauly-Petit, son créateur, vous fera partager sa passion toute l'année.

p. 7

## EN LUMIÈRE

Le sanctuaire de Piétat a fêté ses 130 ans

Haut lieu du Pays de Nay, le sanctuaire de Piétat est partagé à la fois par croyants, simples amoureux de la nature et adeptes de randonnée. Plusieurs milliers de visiteurs fréquentent, chaque année, régulièrement ce site.

L'église est à visiter : on peut y voir plusieurs tableaux, dont le plus ancien date de 1753.

p.8

Autorisations d'urbanisme, permis de construire...

# La CCPN prend le relais

Avec ce numéro,  
le dépliant d'information  
Petit Bus  
du Pays de Nay



L'État n'assurant plus l'instruction des autorisations d'urbanisme, et en particulier des dossiers de permis de construire, c'est désormais la CCPN qui l'assurera pour le compte des communes.

Le maire conserve le pouvoir de signer les actes d'urbanisme.

La création de ce service permettra aussi d'assurer une concordance avec les préconisations du SCoT. p. 2

## Développement de l'habitat

### PROJETS COMMUNAUX

#### LOGEMENT DES JEUNES

La réhabilitation de logements dans les communes est l'une des priorités d'intervention de la Communauté de communes qui soutient financièrement ces opérations.

C'est ainsi qu'après Montaut, c'est au tour de Ferrières de lancer la rénovation de quatre logements. La Résidence Terre d'Envol, ouverte en 2013 à Bordes, propose également des logements pour les jeunes en mobilité professionnelle.

p. 5

**URBANISME, SCoT, AIDE AUX COMMUNES**



L'urbanisme est un secteur important. Il touche la vie quotidienne de chacun d'entre nous, habitants, chefs d'entreprise, élus...

Au 1<sup>er</sup> juillet 2015, suite au désengagement de l'État, la Communauté de communes du Pays de Nay a donc repris, à la demande de ses communes, l'instruction des autorisations d'urbanisme, dont celle des permis de construire, en créant un nouveau service pour cela. La continuité est ainsi assurée.

Avec ce nouveau service communautaire, la CCPN se met davantage encore au service de ses communes qui demeurent le 1<sup>er</sup> lieu de proximité et de contact pour les usagers. Dans un contexte de réduction drastique des financements de l'État, c'est également un effort financier significatif pris en charge en totalité par la Communauté de communes, pour près de 200 000 €.

La création de ce nouveau service d'urbanisme fait donc la « Une » de ce numéro, dans lequel vous trouverez également des informations sur la concertation publique qui entoure les travaux du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), autre sujet fondamental d'urbanisme.

Les premiers travaux du SCoT ont permis de déterminer trois chantiers d'avenir : la desserte géographique et numérique du Pays de Nay, son développement économique et la volonté d'offrir un cadre de vie de qualité. Le SCoT ne doit pas être l'affaire des seuls techniciens, élus ou socioprofessionnels. Il intéresse directement, lui aussi, la vie de chacun. Il est essentiel, pour nous, que la population participe à ces réflexions et à ces travaux, au travers notamment des réunions de concertation publique.

Un mot, enfin, sur le budget 2015, qui est toujours une des actualités importantes du 1<sup>er</sup> semestre. Malgré une baisse sévère des dotations de l'État, nous maintenons nos engagements, notamment pour le volet foncier économique. Nous augmentons également notre aide aux communes par le biais de la dotation de solidarité, qui passe de 69 000 € à 270 000 €. Ce soutien contribue à ce que les communes, elles-mêmes confrontées à une baisse de leurs propres dotations, puissent continuer à répondre aux besoins de leurs habitants. Enfin, période des beaux jours estivaux et automnaux oblige, je vous convie à découvrir ou à redécouvrir les lieux de loisirs et de balades de notre territoire, et notamment la nouvelle véloroute qui traverse désormais le Pays de Nay de Lestelle à Baliros. Ce numéro présente en particulier deux sites remarquables : la pépinière roseraie à Saint-Vincent et le site du sanctuaire de Piétat.

Bonne lecture à toutes et à tous.  
Bien cordialement

**Christian Petchot-Bacqué**  
Président de la CCPN



Parc d'activités économiques Monplaisir  
64800 Bénéjacq  
Tél. : 05 59 61 11 82 - Fax : 05 59 61 93 77  
contact@paysdenay.fr - www.paysdenay.fr

**Directeur de publication :**  
Christian Petchot-Bacqué  
Avec la participation de la Commission Communication  
**Conception et rédaction :** Apic 05 59 84 82 32  
**Credit photo :** Transpresse  
**Imprimerie :** imprimerie P.P.S.A. ZI Berlanne  
64 160 Moriàas  
**Dépôt légal :** septembre 2015

**AUTORISATIONS D'URBANISME. L'État passe la main**

**La CCPN instruira**

*C'est une des conséquences de la loi ALUR: l'État n'assure plus l'instruction des autorisations d'urbanisme depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015.*

*Les communes de la CCPN ne disposant pas de structures nécessaires pour assurer ce travail, c'est désormais la CCPN qui, pour leur compte, remplira ce service. Le maire continue cependant à signer les autorisations d'urbanisme.*

Depuis 2012, la CCPN s'est préparée à reprendre et à créer ce service. Étude interne, visites de trois Communautés ayant déjà mis en place ce service : ce travail de réflexion a été complété par des

réunions régulières, pendant deux ans, avec les secrétaires de mairie des communes du Pays de Nay. C'est à partir de là qu'ont été construites les bases de cette première mutualisation des services au profit des communes.

**COHÉRENT ET LOGIQUE**  
Rendue obligatoire par le désengagement de l'État, la création de ce service est aussi placée sous le signe de la cohérence et de la logique. Car il y a nécessité, pour la Communauté de communes, d'assurer

une concordance entre les préconisations du SCoT et sa traduction, sur le terrain, dans les documents et actes d'urbanisme des communes. En jeu : la cohérence et la qualité de la gestion locale de l'urbanisme.

**INTERVIEW**



**Jean Saint-Josse**

**« Le maire conserve le pouvoir de signer les actes d'urbanisme »**

Jean Saint-Josse est le vice-président de la CCPN, chargé de l'Aménagement de l'espace, du SCoT et de l'Urbanisme

**VOUS ASSUREZ DÉSORMAIS LE SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME POUR LES COMMUNES**

- Oui. La CCPN répond ainsi à un premier impératif : pallier le désengagement de l'État que nous avons anticipé. En même temps, ce service nouveau nous permet de garantir une certaine cohérence avec le SCoT.

**LES COMMUNES NE SONT PAS DÉPOSSÉDÉES DE LA DÉCISION CONCERNANT L'URBANISME**

- Non, il faut bien insister ! Elles

continuent de jouer le même rôle. Pour déposer un dossier de permis de construire, c'est la mairie qui reste le guichet unique. La commune reste le lieu privilégié de la relation directe entre celui qui dépose le dossier et le premier acte de l'instruction (enregistrement, transmission du dossier...). Il n'y a pas de changement pour le pétitionnaire. La démarche est la même, la différence c'est que la CCPN est le service instructeur à la place de l'État.

**C'EST AUSSI LE MAIRE QUI CONSERVE LE POUVOIR DE SIGNER LES ACTES D'URBANISME**

- C'est lui et lui seul. La Communauté de communes assure le rôle technique

d'instruction des autorisations d'urbanisme et un rôle de conseil et d'assistance auprès des communes.

**CETTE PRISE EN CHARGE, À LA PLACE DE L'ÉTAT, A UN COÛT POUR LA CCPN**

- Certes, un coût important et non compensé de près de 200 000 € au total. On ne peut que regretter cette attitude de l'État qui reporte la charge sur les Communautés de communes. Pour répondre aux besoins, nous avons donc procédé au recrutement de deux agents instructeurs qui sont opérationnels depuis le 1<sup>er</sup> juillet, avec également un appui de l'Agence publique de gestion locale.

**Ils instruiront vos dossiers**

Agnès Vignau et Rémi Susbielles ont été recrutés pour constituer l'ossature du nouveau service Urbanisme. Ce sont eux qui instruiront



les dossiers de permis de construire. Agnès Vignau, 44 ans, ingénieur de formation, a travaillé dans différents bureaux d'études privés, liés à l'aménagement du territoire, avant de rejoindre la Communauté de communes d'Amikuze (Saint-Palais). Elle est responsable du service. Rémi Susbielles, 43 ans, rédacteur, était précédemment responsable administratif à la commune de Monein où il

s'occupait d'urbanisme et des affaires juridiques.

> Le service d'urbanisme de la CCPN occupera les locaux de la Mission locale et du Pôle emploi qui déménageront à Nay en 2016.

Le service est localisé au siège de la CCPN à Bénéjacq.

**Contacts**  
- Secrétariat des communes - CCPN  
05 59 61 11 82  
urbanisme@paysdenay.fr

# les permis de construire



L'instruction des autorisations d'urbanisme permettra à la CCPN d'assurer une concordance avec les préconisations du SCoT pour l'ensemble des communes.

## SCoT. Concertation publique

# Participez au projet d'aménagement durable du Pays de Nay

*Le SCoT concerne toutes les communes, tous les acteurs, tous les habitants du territoire. Vous avez votre mot à dire. Pourquoi, où, comment ?*

### POURQUOI ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est fondamentalement « un projet stratégique partagé pour l'aménagement durable d'un territoire ».

C'est à la fois une démarche politique et un outil d'organisation.

Sont ainsi abordées toutes les thématiques : économie, emploi, commerce, agriculture, numérique, habitat, déplacements, services, environnement, énergies, paysages...

### OÙ ? COMMENT ?

Tout le monde étant concerné, il est normal que pendant toute la durée du projet, le public puisse accéder aux informations, formuler des observations et propositions.

En conséquence, tous les habitants du Pays de Nay sont invités à participer à cette concertation :

- au cours de réunions publiques, la 1<sup>re</sup> a eu lieu le 30 juin dernier,

- par Internet, sur la page d'accueil du site de la CCPN dans la partie Projets. Tous les travaux et comptes rendus du SCoT peuvent être consultés et téléchargés depuis l'origine,

- en consignnant les observations dans le registre des contributions ouvert à la CCPN.

Une exposition mobile sur le thème de l'identité architecturale et paysagère du Pays de Nay va également circuler dans les communes.

Enfin, un bulletin spécial sur le SCoT sera distribué dans tous les foyers à l'automne.

### UN PROJET PARTAGÉ

Les forces vives du territoire : élus, institutionnels, habitants, entreprises, associations... participent également aux nombreux ateliers autour des différentes thématiques du territoire :

- développement économique et tourisme : avec les chefs d'entreprise,

- commerce : ateliers spécifiques avec les commerçants,

- agriculture : réunions spécifiques avec les agriculteurs,

- transports et déplacements,

- équipements et services : services publics, culture, sports, sociale, santé...

- environnement - climat.

Plusieurs forums et séminaires d'élus ont complété le travail de réflexion.

### OÙ EN EST LE SCoT ?

**I. 2012-2013** : réalisation du diagnostic du territoire avec :

- un volet spécifique environnement, climat énergie,

- un volet spécifique agriculture.

**II. 2014-2015** : projet d'aménagement et développement durable (PADD).

Les trois chantiers du PADD :

#### Chantier 1.

Répondre à l'urgence de la desserte géographique et numérique du Pays

de Nay : raccordement autoroutier, très haut débit, desserte ferroviaire, mobilités douces.

#### Chantier 2.

Priorité au projet économique, aux entreprises et à l'emploi : foncier économique, projets tourisme (col du Soulor, véloroute, eaux vives...).

#### Chantier 3.

De la plaine à la montagne, offrir un cadre de vie rural de qualité : offre de logements (locatif), équipements et services culturels : (lecture publique, cinéma, patrimoine...), jeunesse, action sociale, protection et valorisation des paysages.

### III. Phases à venir :

**2015** : élaboration du projet de document d'orientation et d'objectifs (DOO) et de document d'aménagement commercial (DAC).

**2016** : arrêt du projet de SCoT, enquête publique.

## ENTREPRISES DU TERRITOIRE. COUP D'ŒIL AUX ETS CAM ENERGIE SERVICE

Dans le cadre des visites d'entreprises, les membres de la Commission développement économique et emploi de la CCPN ont pu découvrir, le 26 mars 2015, l'entreprise CAM Energie Service, dont l'atelier de production est installé sur le PAE Monplaisir, à Bénéjacq. Filiale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, CAM Energie développe, finance, construit et exploite des centrales de production d'énergie renouvelable.

CAM Energie est issue de l'intégration dans la même structure de la partie étude (Gleize Energie) et de la partie conception, production (CAM Energie Service). Son chiffre d'affaires en 2014 s'établit à environ 6 millions d'euros.

Des projets de centrales hydroélectriques et solaires à l'international devraient venir dynamiser l'activité de l'entreprise.

Enfin, pour assurer la réalisation de la production, un entrepôt de stockage d'environ 1 000 m<sup>2</sup> devrait être construit sur le PAE Monplaisir en fin d'année avec prévision d'embauche de 5 à 10 personnes qui rejoindront les 16 personnes déjà présentes sur le site.

## CET DE BÉNÉJACQ ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION

Les travaux de réhabilitation de l'ancien Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Bénéjacq sont achevés.

Les travaux ont été effectués dans le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2012. Les deux objectifs de la réhabilitation sont désormais atteints :

- l'intégration paysagère du site
- la mise en sécurisation des casiers contenant les déchets.

Le coût de la réhabilitation de 600 000 € HT a été subventionné à 30 % par le Conseil départemental. Des analyses régulières seront réalisées sur une durée de 30 ans.

Pour valoriser ce site, un projet de parc de panneaux photovoltaïques pourrait être étudié.

## RÉUNION ANNUELLE CCPN-SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Depuis l'année 2010, une rencontre a lieu chaque année entre la Communauté de communes et les secrétaires de mairie et directeur des services de ses communes membres.

Ces réunions sont l'occasion d'échanger sur des sujets et dossiers d'actualité, tout en établissant un lien régulier entre les personnes et les équipes. Dans ce cadre, des visites des différents services et équipements de la CCPN sont organisées. Cette année, les participants ont pu visiter le Pont Baburet construit dans le cadre du projet de véloroute.

Les années précédentes, les secrétaires de mairie et les services se sont ainsi rendus à la crèche d'Arros de Nay, à la Piscine Nayéo, à la déchetterie d'Asson et à la Maison de l'Eau.

## LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS DU PAYS DE NAY MODIFICATION DES HORAIRES

Le Lieu d'accueil parents-enfants (LAEP) reprend son activité après les vacances d'été, avec de nouveaux horaires.

Dès le 2 septembre, les séances se dérouleront les mercredis matin, de 9h30 à 11h30, en période scolaire, toujours dans les locaux du Relais assistantes maternelles, 16 rue du Docteur Talamon, à Nay.

Renseignements auprès de la coordinatrice Petite Enfance : 06 01 13 66 00

ccvv.coordinatrice.creches@orange.fr

## Malgré une baisse des ressources

# Maintien des engagements et de l'aide aux communes

**Baisse de ressources mais maintien des priorités et de l'aide aux communes, sans augmentation de la pression fiscale: le budget 2015 a été ainsi bâti autour de ces trois objectifs.**

**Michel Cassou, président de la Commission des Finances, détaille des grandes lignes de ce budget.**



### QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE CE BUDGET ?

- Le contexte budgétaire est difficile pour l'État et cela se répercute sur les collectivités mais nous maintenons nos engagements. Il n'y aura pas non plus d'augmentation d'impôts, ni pour les ménages ni pour les entreprises.

### PAS D'AUGMENTATION D'IMPÔTS, MALGRÉ UNE BAISSSE DE RESSOURCES ?

- Effectivement, nous enregistrons une stagnation des recettes fiscales avec le ralentissement de la progression de la taxe d'habitation et un nouvel épisode de la baisse de la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE, ex-taxe professionnelle).

S'y ajoute la baisse de la dotation globale de fonctionnement de l'État qui diminue de 210 788 € (-14,33 %).

Tout en tenant compte, bien sûr, de cette diminution de ressources, nous avons bâti notre budget pour pouvoir maintenir nos priorités. Et relever deux défis.

### LES DEUX DÉFIS DE CE BUDGET ?

- La baisse des ressources d'abord. Nous le savions. L'étude prospective financière et fiscale, lancée en 2013, prévoyait une tension sur les budgets de la période 2014-2018, du fait notamment de cette perte importante de la dotation de l'État (près de 1 M€ sur trois ans) et d'un ralentissement de la progression des bases de la fiscalité.

Pouvoir anticiper permet évidemment une meilleure maîtrise budgétaire dans le fonctionnement comme pour les investissements. Ce qui évite le nœud coulant d'une dette non maîtrisée.

Deuxième défi: l'aide aux communes de la CCPN confrontées, elles aussi, à une réduction de leurs recettes et à des charges nouvelles.

### ET DONC, DANS CE BUDGET, VOUS PROPOSEZ UNE AIDE AUX COMMUNES

- Dans ce contexte, nous avons procédé à une refonte de la dotation de solidarité aux communes.

Sans entrer dans des techniques comptables, il s'agit de répartir deux enveloppes. La première au titre de la solidarité intercommunale (selon la population et le potentiel financier), pour 70 000 €.

La seconde au titre des services à la population, pour 200 000 €. Ceci pour aider les communes confrontées à une augmentation de leurs charges,

particulièrement dans des domaines précis: réforme des rythmes scolaires, accessibilité des bâtiments, intempéries, construction d'un centre de secours et d'incendie, prévu à Nay...

### OUTRE CES AIDES AUX COMMUNES, VOS CHOIX SONT MAINTENUS AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE ?

- Nous restons évidemment fidèles à nos deux engagements forts, sur l'économie et les services à la population.

Pour l'économie, donc l'emploi, nous consacrons 25 % de nos dépenses d'équipement. Notre priorité reste l'acquisition du foncier pour pouvoir accueillir de nouvelles entreprises.

Les services à la population concernent le quotidien des citoyens: jeunesse et petite enfance, culture, déplacements...

### PARMI LES PROJETS FUTURS ?

- Ils se situent dans plusieurs domaines. Par exemple, nous espérons bien accueillir de nouvelles entreprises, être aux côtés de la commune de Nay pour la création d'un Centre culturel aux anciennes usines Berchon, continuer nos actions touristiques, améliorer la desserte numérique par la résorption des zones blanches, etc.....

### RESTE L'INCERTITUDE DE L'ÉVOLUTION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DANS LE DÉPARTEMENT..

- Il nous est annoncé un regroupement des communautés pour créer des structures encore plus importantes...

Une modification du périmètre, c'est-à-dire le rapprochement avec une autre Communauté de communes, aurait des répercussions importantes, notamment sur le plan financier car il y aura forcément des charges nouvelles.

Tout cela reste encore à débattre cependant, rien n'est fait à ce jour.

## Budget 2015

**Budget consolidé 2015 :**  
35 364 035 € (Budget principal et budgets annexes)

**Fonctionnement :** 22 980 655 €  
**Investissement :** 12 383 380 €

Le détail du budget est consultable sur le site de la Communauté de communes:  
[www.paysdenay.fr](http://www.paysdenay.fr)

# La CCPN soutient les opérations d'habitat

## TOURISME

### Ferrières: rénovation de 4 logements communaux

**La rénovation des logements communaux est une priorité d'intervention de la Communauté de communes.**

Avec plus de 50 logements communaux, pour la plupart occupés, la Communauté de communes est consciente que cette offre en logement locatif, toujours située au centre des villages, doit être maintenue avec un bon niveau de qualité. L'amélioration énergétique et la valorisation patrimoniale sont les orientations majeures de ce programme.

En 2014, la commune de Montaut a ainsi bénéficié des aides financières mobilisables dans le cadre du Règlement Habitat communautaire pour une opération de rénovation du presbytère. Celui-ci est aujourd'hui loué avec un loyer social.

La commune de Ferrières a emboîté le pas dans l'immeuble emblématique du cœur de Ferrières qui comprend la Mairie, l'École ainsi que 4 logements. Le logement T2 sera agrandi en T3 pour mieux répondre à la demande de jeunes couples ou de personnes seules avec enfant. La rénovation thermique et du cadre de vie est une priorité.

Près de 50 000 € de travaux seront engagés par la commune dans ce logement. L'intercommunalité intervient sur la participation en fonds propres de la commune à hauteur de 30 %. L'Etat et le Département des Hautes-Pyrénées aident l'opération à hauteur de 20 %.

D'autres communes, comme Coarraze, Montaut, Haut de Bosdarros ou Mirepeix, ont des projets à court terme, et pourront également bénéficier de ces fonds de la CCPN dédiés au logement public.



Au cœur de Ferrières, la rénovation de logements, dans un bâtiment public, est en cours.

### Bordes: Terre d'Envol pour les 16-30 ans

**La CCPN a participé à la réalisation du projet de la Résidence Terre d'Envol, qui a ouvert à Bordes en 2013 (voir Les infos déc. 2012).**

**L'association Habitat Jeunes Pau-Pyrénées gère la résidence Terre d'Envol qui propose des logements pour les jeunes de 16 à 30 ans, en mobilité professionnelle.**

L'association accueille des jeunes aux parcours et projets très différents et souhaite leur permettre de devenir des citoyens, acteurs de leur territoire. Elle a la volonté de s'adresser à tous dans le but de favoriser la mixité, le lien social et de favoriser la rencontre. Pour cela, des animateurs sont présents à la résidence afin d'animer une vie collective, de soutenir les projets des jeunes et de les accompagner dans leur quotidien.

Cette résidence, réalisée dans le cadre des projets d'habitat pour les jeunes, permet de répondre aux besoins des jeunes en proposant des logements équipés et meublés, des tarifs adaptés aux ressources des jeunes et une grande souplesse de gestion.

La résidence Terre d'envol compte 43 logements pour les jeunes travaillant sur le territoire, qu'ils en soient originaires ou non, et pour les apprentis en formation en alternance au CFA de l'industrie. Un espace collectif central, ouvert à tous (salon, bar, cuisine partagée...) permet l'organisation du vivre ensemble. Les jeunes bénéficient gratuitement des services de la résidence (internet, laverie, espaces collectifs...) et perçoivent des aides au logement. En fonction de leur situation et des aides individuelles, les tarifs mensuels vont de 30 € à 391 €, les forfaits semaine pour les apprentis logés en colocation vont de 60 € à 80 €.

L'association accueille également en période estivale des séjours de groupes (clubs sportifs, groupes de musiques, touristes...).

Informations complémentaires : [www.habitat-jeunes-pau-asso.fr/05](http://www.habitat-jeunes-pau-asso.fr/05)



**Pour la mobilité professionnelle des jeunes, notamment à proximité d'Aeropolis, la résidence Terre d'envol est un atout certain.**

### UN SITE MOBILE D'INFORMATIONS TOURISTIQUES POUR LE PAYS DE NAY

À toute heure et tous les jours : un site mobile pour connaître l'information touristique du Pays de Nay et décider du programme de la journée !

3 vacanciers sur 10 passent physiquement dans les offices de tourisme. Les connexions internet jouent donc désormais un rôle essentiel dans la recherche des informations touristiques. L'office de tourisme a donc développé un site mobile qui permettra aux « mobinautes » de ne passer à côté d'aucune fête, visite, activité de loisirs ou information pratique..., et de profiter à fond des vacances. Connectez-vous sur : [www.monpaysdenay.com](http://www.monpaysdenay.com)

### MISE EN SERVICE DE LA VÉLOROUTE SUR LE PAYS DE NAY

Depuis plusieurs mois, tout le monde a pu observer les travaux de construction du pont de Baburet au-dessus du gave entre Nay et Igon, ou bien les travaux de voirie sur certains secteurs. Désormais, des panneaux complètent ce parcours, pour pouvoir se diriger correctement d'un bout à l'autre de la véloroute, de Baliros à Lestelle-Bétharram. Dans le même temps, une carte reprenant le tracé de cette véloroute à laquelle sont reliés les sentiers praticables à VTC et VTT ainsi que l'offre touristique locale, sera disponible auprès de l'office de tourisme communautaire du Pays de Nay.

Contact : Office de tourisme du Pays de Nay [www.tourisme-bearn-paysdenay.com](http://www.tourisme-bearn-paysdenay.com)

### JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART

**UN SUCCÈS QUI NE SE DÉMENT PAS !**

Les 27, 28 et 29 mars derniers, la 4<sup>e</sup> édition des Journées des Métiers d'art du Pays de Nay a proposé la découverte gratuite de 23 ateliers, animés par les artisans d'art du Pays de Nay et les restaurants, membres de l'Union des Professionnels du Pays de Nay. De nouveaux artisans d'art vont rejoindre ceux des années précédentes, confirmant ainsi la qualité de ce rendez-vous annuel, où les savoir-faire 100 % Pays de Nay sont mis à l'honneur. Cette année, les visiteurs ne s'y sont pas trompés, venant plus nombreux encore que les années précédentes.

### ANNUAIRE DE L'UPPN INSCRIVEZ-VOUS. C'EST GRATUIT !

L'Union des professionnels du Pays de Nay (UPPN) invite les entreprises du Pays de Nay à s'inscrire, gratuitement, dans l'Annuaire qui sera mis en ligne en octobre 2015, sur le site internet de l'UPPN.

Cela doit concerner un maximum de professionnels du territoire, dont ceux en cours de création d'activité. Cet annuaire a pour vocation de promouvoir les entreprises du Pays de Nay et de favoriser le développement de l'économie locale et la mise en lien avec les habitants. Le prochain journal de la Communauté de communes présentera les actions lancées par l'UPPN depuis 2014, en lien avec le programme de développement commercial (OCM) de la Communauté de communes, en cours de finalisation.



Contact UPPN : Communauté de Communes PAE Monplaisir 64 800 Bénégacq  
Tél. : 06 72 06 05 90 - Fax : 05 53 13 91 93  
E-Mail : [uppn64@gmail.com](mailto:uppn64@gmail.com)

Elles accueillent les tout-petits à leur domicile

# Assistantes maternelles : un vrai métier



Toutes les semaines, les assistantes maternelles amènent les enfants à se retrouver pour des activités qu'ils partagent librement. En faisant preuve... d'une grande énergie!



**Mettre son enfant en crèche ou chez une assistante maternelle ? Il n'y a évidemment pas lieu d'opposer ces deux modes de garde. Le service Petite Enfance de la CCPN veille à coordonner ces deux modes, afin d'offrir aux parents le meilleur accueil possible des tout-petits. Agents des crèches et assistantes maternelles travaillent donc ensemble pour offrir aux familles un accueil diversifié.**

**Petit coup de projecteur sur une profession discrète et mal connue, car exercée à domicile.**

Sur le territoire, l'accueil des enfants de moins de trois ans est majoritairement assuré par les assistantes maternelles. En 2013, les 150 assistantes maternelles du Pays de Nay ont accueilli 304 enfants. L'accueil collectif (crèches) a concerné, lui, 122 enfants pour la même période. Quels sont les atouts de l'accueil à domicile par les assistantes maternelles ? « Incontestablement, c'est la souplesse ! » dit Sylvie Kos, coordinatrice Petite enfance de la Communauté de communes. « À l'heure où les horaires et rythmes de travail des parents se complexifient, les assistantes maternelles offrent une vraie alternative à l'accueil collectif (accueil possible avant 7h30 et après 18h30, accueil le samedi...). »

## RESTER JEUNE...

Que disent les assistantes maternelles quand elles parlent de leur métier ? Toutes sont unanimes : c'est un métier agréable mais très prenant et qu'on ne fait pas sans une certaine vocation. « On aime la spontanéité des enfants. Même si c'est un métier fatigant, qui demande une vigilance constante, il permet d'apprendre tous les jours, de se remettre en question, de rester jeune en fait. » Métier agréable mais métier exigeant, requérant des compétences dans des domaines très variés : il est primordial de savoir communiquer, d'être à l'écoute de l'autre. Mais aussi de savoir poser des limites et les faire respecter. « Au fil des mois, nous tissons une relation avec les parents. Du coup, il est difficile pour les parents de garder à l'esprit qu'ils sont les employeurs et nous les salariées. Pour nous, demander notre salaire en fin de mois s'il tarde à arriver, c'est délicat. » reconnaît Cathy.

## ... ET L'ESPRIT OUVERT

« Il faut être carré sur tout ce qui est administratif, poser un cadre clair et net au moment de l'établissement du contrat, et rester souple sur le reste, savoir s'adapter à la personnalité de chacun. » répond Sylvie, riche d'une expérience professionnelle de plusieurs années.

## DES PRÉOCCUPATIONS

Ce métier a connu une grande évolution ces dernières années. « Nous sommes confrontées à une multiplication des petits contrats et des temps partiels, aux horaires atypiques, nous ne savons pas si nos revenus seront maintenus d'une année sur l'autre. Nous vivons une situation de précarité qui n'existait pas il y a quelques années. »

Sylvie, à Bordes, a ressenti de plein fouet l'ouverture des crèches en 2010 et 2011. Tout en faisant la part des choses : « Pour celles d'entre nous qui habitent à Bordes, c'est vrai, il y a eu la création des crèches de Boeil-Bezing (26 places), et de l'entreprise Turboméca à Assat (60 places). Pour celles qui habitent sur les autres communes de la CCPN, c'est beaucoup moins flagrant. D'accord, il y a les crèches et les parents ont le choix. Mais je pense que nous subissons la crise : les parents travaillent à temps partiel, ou se débrouillent avec les grands-parents et ne font plus appel à nous que pour 2 ou 3 jours par semaine, pour réduire leurs dépenses ».

## L'ÉVEIL DES TOUT-PETITS

Pour autant, la motivation reste intacte comme le résume Monique qui a choisi son métier par vocation. « Parce qu'on a bien conscience de remplir un rôle important dans l'accompagnement des jeunes parents pour l'éducation de leurs enfants ». Belles motivations mais aussi une belle responsabilité dans l'éveil des tout-petits.

### >> Pour s'inscrire en crèche

Contactez la coordinatrice Petite Enfance  
Tél. : 06 01 13 66 00  
ccvv.coordinatrice.creches@orange.fr

### >> Pour contacter les assistantes maternelles

Demandez une liste actualisée au Relais Assistantes Maternelles  
Tél. : 05 59 92 96 93  
relai2gaves@wanadoo.fr  
16 rue du Docteur Talamon  
64800 Nay

## Une profession très réglementée

Pour pouvoir exercer, l'assistante maternelle (A.M.) doit avoir suivi une formation de 120 h dispensée par le Conseil départemental et obtenir un agrément délivré par le Pôle modes d'accueil du service de la protection maternelle et Infantile (PMI). Cet agrément détermine ses capacités à exercer le métier, l'âge et le nombre d'enfants qu'elle peut accueillir. Le pôle s'assure régulièrement des bonnes conditions d'accueil pour les enfants au domicile de l'A.M. (sécurité, hygiène, professionnalisation). En confiant, contre rémunération, leurs enfants à garder à une A.M., les parents

deviennent employeurs. Au regard de la loi, ils doivent alors assumer et exercer certaines obligations :

- établir un contrat de travail écrit constituant une garantie pour les deux parties et présentant le double intérêt de préciser les conditions d'emploi et les obligations de l'A.M. ainsi que celles des parents employeurs
- respecter, durant toute la période d'accueil, les clauses de ce contrat, notamment le temps de travail entendu avec le salarié, les droits à congés et le versement d'un salaire mensuel.

## QUELQUES PISTES POUR LES PARENTS

L'équilibre de l'enfant passe par la stabilité : dans la mesure du possible, accordez-vous du temps avant de décider à quelle assistante maternelle, vous allez confier votre enfant. N'hésitez pas à prendre contact avec plusieurs d'entre elles.

### PRÉPAREZ L'ACCUEIL

Dans l'intérêt de l'enfant, il est souhaitable que vous et l'assistante maternelle mettiez en place une relation basée sur la confiance mutuelle, le respect et la coéducation. Cette relation facilitera le dialogue au quotidien, tant pour les questions relatives à l'accueil de l'enfant que pour les rapports employeur/salarié. Avant que ne débute l'accueil, une période d'adaptation peut être organisée avec l'assistante maternelle pour permettre à celle-ci de faire

connaissance avec votre enfant et d'échanger avec vous, parents, sur son rythme et ses besoins.

### PRIVILÉGIEZ LE DIALOGUE AVEC L'ASSISTANTE MATERNELLE

Prenez le temps de discuter avec l'assistante maternelle, le matin et le soir : pour être informés de l'évolution de votre enfant et vous mettre d'accord sur l'attitude à adopter face à ses divers comportements. Soyez attentifs pour que ces moments importants n'empiètent pas sur la vie privée de l'assistante maternelle : son domicile est un lieu de travail, mais avant tout un lieu de vie privée partagé avec sa famille ! Le RAM est là pour vous accompagner dans vos recherches ou dans votre fonction d'employeurs d'une assistante maternelle agréée.

## PAROLE D'ÉLU

### « L'épanouissement de l'enfant »



**Thomas Paniagua est le vice-président chargé de la Petite enfance**

« Notre Communauté de communes s'est engagée fortement dans une politique en faveur de la Petite Enfance. Elle met à la disposition des familles : deux crèches (structures multi accueil) de 20 et 26 places, un Relais Assistantes Maternelles et une Ludothèque. Ce service a également redémarré cette année le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) qui est maintenant géré par la CCPN et a ouvert une permanence Mode d'Accueil, qui aide

les futurs parents à faire un choix sur les possibilités d'accueil proposées sur notre territoire.

Notre souhait est d'offrir aux familles un réseau d'équipements et de services de qualité, adapté à leurs besoins.

Notre objectif : permettre ainsi à l'enfant de bénéficier, dès son plus jeune âge, de toutes les structures nécessaires à son épanouissement.

La création d'un poste de coordinatrice Petite Enfance, assure la continuité et la pertinence des actions entreprises.

Elle est l'interlocutrice technique des partenaires institutionnels, Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Départemental... et travaille en lien avec les acteurs Enfance et Famille du territoire ».

Parmi 800 variétés

# « La Pépinière - Les roses de Saint Vincent » proposent un voyage au cœur de la beauté

**Fragile la rose ? Une idée fausse ! C'est en effet l'une des plantes les plus anciennes au monde puisque née voici sept millions d'années.**

**Difficile d'entretenir les rosiers ?**

**Encore une idée fausse. « Il faut rester simple et laisser pousser votre rosier » explique Éric Pauly-Petit.**

**Cet expert, qui a repris voici trois ans la pépinière Saint-Vincent, rebaptisée « Les roses de Saint-Vincent » a la passion contagieuse.**

**C'est celle-ci qu'il veut faire partager à tous les visiteurs.**

**Avec une invitation simple « venez, choisissez et repartez avec un rosier prêt à planter ».**

Pour lui, la passion des plantes a commencé dès huit ans, avec ses premières boutures de géraniums. Après la 3<sup>e</sup>, la question ne s'est pas posée : ce seront des études dans l'horticulture et les roses.

Donc s'ensuivent l'obtention d'un CAPA/BEPA/BTA et d'un BTS et une série de voyages (Costa Rica, Mexique, Équateur, Mayotte...) pour voir et admirer les plantes dans leurs origines puis les pépinières de roses et s'en inspirer.

« À l'exception de la superficie » reconnaît-il en souriant. Il est vrai qu'une des plantations dépassait les 3 ha !

Toutefois, les roses attendront un peu, le temps d'une parenthèse de 10 ans qu'il effectuera à un poste de directeur de développement marketing (il possède un diplôme d'ingénieur multimédia). Mais voici trois ans, il revient à ses premières amours en cherchant une pépinière à reprendre. Ce sera celle de Saint Vincent, en 2012, pour y développer sa vision.

## 800 VARIÉTÉS

S'appuyant sur une solide batterie de diplômes en Horticulture, Éric Pauly-Petit peut enfin conduire sa pépinière selon des choix très précis.

Pour répondre à la fois aux besoins des clients et à sa conception d'une conduite de culture.

« Côté clients, je veux pouvoir leur présenter la plus grande variété possible de roses ».

Et, de fait, il est le n° 1 en nombre de variétés proposées, en France, en produisant chaque année plus de 800 variétés de roses.

Dans le même esprit, il choisit, chaque année, de bâtir une collection complète : grandes fleurs, rosiers grimpants, anglais, sur tige, pleureurs... Le tout en privilégiant les nouveautés, les couleurs, les senteurs et les formes.

Un peu comme un couturier qui présente des modèles chaque année.

Il travaille donc avec les meilleurs obtenteurs (ceux qui créent des variétés nouvelles) en Europe.

## DES FLEURS ROBUSTES

Ce même souci du client, on le retrouve également dans sa conduite de culture : les fleurs en pot, élevées dans une serre de plein air, juste protégées par des filets anti grêle.

Pourquoi ce choix ?

« Afin de pouvoir proposer des sujets élevés à la dure, respectant le cycle naturel des saisons. Cela donne des rosiers robustes, dont la floraison est assurée dès la première année ».

À la différence des rosiers élevés et forcés en serre, qui perdent leurs feuilles dès la plantation.

## PLANTER TOUTE L'ANNÉE

Après vous être promené au milieu de ces milliers de roses, tranquillement, vous aurez fait votre choix.

Et vous serez à même de profiter de la passion qui habite ces lieux et qui se manifeste au travers des deux règles de base d'Éric Pauly-Petit.

« Proposer le bon rosier pour le bon endroit, pour tous les goûts », est la première. La deuxième règle est là pour vous rassurer : « vous pouvez planter des rosiers toute l'année ».

S'y ajoutent, évidemment, ses conseils.

« Pour que votre achat fasse la splendeur de votre jardin ».

Et pour longtemps, quand on sait que la durée de vie de rosiers est de 20 à 30 ans.

>> La Pépinière - Les roses de Saint Vincent.

Téléphone : 0621382955

Ouvert toute l'année. Horaires : 9-12/14-18h

Fermé le dimanche en Juillet/Août et

Septembre.



Éric Pauly-Petit, sait faire partager sa passion aux visiteurs.



La serre contient plus de 800 variétés, régulièrement renouvelées chaque année.



La rose : une perfection qui se passe de tout commentaire

## QUELQUES CONSEILS

### La taille

- simplement couper la fleur fanée, à mi-tige
- conserver les pousses rouges qui partent de la base du rosier
- taille légère en février - mars.

- tous les 4-5 ans, on peut rabattre les rosiers.
- Fertilisation : engrais équilibré organique, en mars, et après la première floraison

### Les traitements

- à partir de mi-avril, et tous les mois, avec de la bouillie bordelaise + du soufre à mélanger ensemble, contre l'oidium et les taches noires.
- de mai à novembre, contre le puceron avec du savon noir à l'huile d'olive bio. À diluer et pulvériser.

## Il a fêté, en août, son 130<sup>e</sup> anniversaire

# Le Sanctuaire de Piétat, haut lieu du Pays de Nay

Pour des générations et des générations d'habitants, le site du sanctuaire de Notre-Dame de Piétat est indissociable de la plaine de Nay.

On ne le sait pas. Mais qu'ils soient croyants, simples amoureux de la nature ou adeptes de randonnées, les visiteurs sont quelques milliers (près de 3000 chaque année pendant la saison d'ouverture) à fréquenter le site. Atteignant même les 4200 personnes dans le cadre de l'exposition « Art sacré dans le Pays de Nay », en 2014.



L'église actuelle du Sanctuaire est située à l'emplacement de la chapelle construite en 1610.

Car l'endroit a la particularité rare de pouvoir être fréquenté à plusieurs titres.

Certes pour des raisons religieuses sur sa partie Sanctuaire. Mais aussi par tous ceux qui sont attirés par ce lieu de beauté naturelle, avec un panorama exceptionnel sur les Pyrénées et la vallée. C'est aussi un point de repère pour tous les adeptes de randonnées. Ou un terrain idéal de pique-nique pour les familles.

Enfin, pour les habitants de Pardies, c'est un lieu qui leur est cher, comme le montre leur implication, par trois fois, dans l'histoire du site.

Évocation de cette longue suite de péripéties qui ont émaillé l'histoire du Sanctuaire qui a fêté, du 13 au 15 août dernier, le 130<sup>e</sup> anniversaire de l'édification de l'église actuelle.

### Dès 1610

Terminée en 1885, celle-ci ne laisse rien deviner, aujourd'hui, de la longue histoire et des épisodes mouvementés de ce lieu marial. La première et modeste chapelle (6 m x 4 m), fut construite en 1610, pour répondre, dit la tradition, à la demande de la Vierge, apparue à un jeune chevrier du nom de Jean de Pitet, gardant les troupeaux du village de Pardies.

Cette construction était la condition pour faire cesser les calamités et implorer sa protection, suite à une dizaine d'années successives de grêle, sécheresse, orages qui avaient entraîné de grandes famines.



Parmi les tableaux à voir: la présentation de Jésus au Temple.

### LES HABITANTS DE PARDIES

La construction de cette chapelle marque la première implication des habitants de Pardies.

« Dans chaque ferme, le cadet allait charger les pierres du gave, avec son attelage de vaches pour les acheminer en haut de la colline, malgré évidemment l'absence de chemin. » indique Henri de Lavenère qui, avec M-B. Dunan, C. Lavie, J-C. Hourcq se sont pris de passion pour l'histoire de ce sanctuaire dont ils connaissent chaque épisode. Une érudition qui est le résultat de leurs recherches minutieuses dans les archives familiales, paroissiales, communales, départementales. Et... jusqu'à Rome! Aussitôt la chapelle devint un lieu de pèlerinage.

Vint la Révolution et la deuxième implication des habitants de Pardies. Les descendants des premiers bâtisseurs assurèrent la continuité de l'engagement de leurs ancêtres. Au point qu'ils délèguèrent deux villageois pour racheter, « au nom de tous les habitants de Pardies », le domaine, devenu « bien national ».

### LA GRANDE PÉRIODE

La chapelle d'origine, plusieurs fois modifiée sous l'impulsion de l'abbé Salles, est remplacée par l'actuel sanctuaire terminé à sa mort en 1885. Il est modernisé en 1954-1964, grâce à la persévérance de l'abbé Victor Larrouy, curé de Pardies Piétat pendant 20 ans.

Il procéda à de nombreux aménagements et s'employa à le relancer comme lieu de pèlerinage. De fait, on enregistre, à ce moment-là, pèlerinages, processions et grande affluence aux fêtes religieuses, ce qui lui vaut le nom de « Petit Lourdes ».

### MENACÉ DE DÉMOLITION

Les tribulations ne sont pas terminées pour autant. À la suite de deux tremblements de terre, en 1961 et surtout en 1980, l'édifice est sérieusement ébranlé. Au point que la Préfecture comme l'Évêché parlent de procéder à sa démolition.

Une fois encore, il fallut la mobilisation des habitants et toute la détermination du Conseil municipal de Pardies et du maire Michel Cassou pour les convaincre de n'en rien faire. D'importants travaux de consolidation furent alors entrepris, pendant 3 ans, avant la réouverture au public.

Les chapelains ou les curés de la paroisse qui se succédèrent, ont tous continué les aménagements du sanctuaire pour faciliter sa fréquentation.

### LE 130<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

Aujourd'hui, l'Association Notre Dame de Piétat, qui gère le sanctuaire, regroupe des bénévoles. De mai à octobre, ils se succèdent pour accueillir, les après-midi, visiteurs individuels,



Les panneaux de signalétique patrimoine de la CCPN seront mis en place sur le site dans les prochaines semaines.

familles, groupes et pèlerins.

« Car ici ce n'est pas un musée » rappelle Michel Capdeboscq, trésorier de l'Association « mais bien un lieu à l'activité religieuse régulière (avec la maison du sanctuaire, équipée pour les réunions et l'hébergement) : accueil de groupes de jeunes, de handicapés, d'adultes qui y viennent régulièrement pour des retraites ou des moments de réflexion spirituelle ».

Et la célébration des grandes fêtes (Ascension, Assomption) continue de drainer de nombreux fidèles, y compris début mai, le pèlerinage annuel des Gens du voyage.

### PARTAGE TRANQUILLE

Au quotidien, attestant de la notoriété du site, visiteurs, pèlerins et randonneurs continuent de se côtoyer, dans un partage tranquille de ce haut de Piétat et de ses environs.

Tout au bout des 350 m de l'esplanade, comme autour du sanctuaire, les randonnées sur les petites routes de campagne et les pistes forestières, ils partagent en commun la sérénité d'une vue magnifique sur les Pyrénées immuables.

Sérénité qui peut inviter à la réflexion... ou à la méditation. Selon les dispositions de chacun.



Henri de Lavenère et Michel Capdeboscq: incollables sur l'histoire du lieu.

### À noter

**Sanctuaire :** ouverture de mai à octobre de 15 h à 18 h

Accueil sur place : visiteurs, familles, en groupe... Pèlerinages.

Durée de la visite (guidée sur demande) : 30 minutes.

**Pratique :** parking autocars, calvaire, table d'orientation (pics des Pyrénées, plaine de Nay) aires pour pique-nique, restaurant panoramique.

**À remarquer dans l'église** où une série de panneaux retrace l'histoire de ce site depuis l'an 650 :

- La statue de Notre Dame de Piétat (XVIII<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup> siècle), maçonnée en galets du gave
- La statue de la Vierge dorée (XIX<sup>e</sup> siècle)
- Plusieurs tableaux : dont celui de L'Assomption (1753), la présentation de Jésus au Temple (1820) de J.B. Butay.
- Plusieurs vitraux du chœur de J. et Ch. Mauméjan (1920-1947)
- Le Chemin de croix d'A. Dequidt (1936) etc.

### PAROLE D'ÉLU

## Sur le chemin de Compostelle

**Michel Cassou est le maire de Pardies-Piétat.**

« La CCPN a intégré, dans ses réflexions sur le développement, l'aspect du tourisme religieux sur son territoire.

En effet, Piétat, Bétharram (la rénovation du Calvaire, classé Monument Historique bénéficiera d'une maîtrise d'ouvrage déléguée de la CCPN), Narcastet (Saint Ambroise), Mifaget (crypte du XII<sup>e</sup> siècle) et Sainte Colome hors territoire, se trouvent sur l'ancienne voie ossaloise qui partait vers Saint-Jacques-de-Compostelle ».